



Syndic, conseil syndical. copropriétaires

Par **teegee**, le **26/10/2009** à **14:33**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison dans une copropriété.

Le fonctionnement de la copropriété est en A.S.A (association syndicale autorisée)

Un syndic de copropriété professionnel, peut-il gérer une A.S.A (association syndicale autorisée) ?

Merci